

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **quatrième jour du mois d'octobre deux mille seize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **POINT N° : 1**

#### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance est ouverte à 19 h 05 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **POINT N° : 2**

2016-10-R204

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 2.1 - Dépôt et présentation du rapport du vérificateur de l'exercice financier 2015
- Ajout du point 4.6.1 – Motion de félicitations aux bénévoles de l'église de Carillon
- Retrait du point 7.6 - Contrat pour la confection, l'entretien et la surveillance de la patinoire de glace extérieure – Saison 2016-2017

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### **POINT N° : 2.1**

#### **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE L'EXERCICE FINANCIER 2015**

À 19 h 07, madame Julie Brière de la firme Lavallée/Binette/Ouellette, CPA de St-Eustache a déposé le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2015 de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil. La présentation s'est terminée à 19 h 45.

### **POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2016-10-R205

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,  
appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

2016-10-R206

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,  
appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

### **POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION**

#### **POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT**

#### **POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

#### **POINT N° : 4.4**

#### **CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de septembre 2016.

#### **POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :**

#### **POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

#### **POINT N° : 4.6.1**

2016-10-R207

**MOTION DE FELICITATIONS AUX BENEVOLES DE L'EGLISE DE CARILLON**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

De déposer une motion de félicitations à tous les bénévoles qui ont travaillé à la réussite de la journée et de la messe centenaire à l'église de Carillon qui a eu lieu le 2 octobre dernier.

Merci à tous pour l'excellent travail accompli !

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Aux bénévoles, Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Carillon*

**POINT N° : 4.7**

2016-10-R208

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2017**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent que les séances régulières pour l'année 2017 soient le premier mardi de chaque mois;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu :

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des **séances ordinaires** du conseil municipal pour **2017**, lesquelles se tiendront aux dates énumérées ci-après et débuteront à **19 heures** :

<b>MOIS</b>	<b>DATE ET HEURE</b> <b>Début : 19 h</b>
<b>JANVIER</b>	mardi 10 janvier 2017
<b>FÉVRIER</b>	mardi 7 février 2017
<b>MARS</b>	mardi 7 mars 2017
<b>AVRIL</b>	mardi 4 avril 2017
<b>MAI</b>	mardi 2 mai 2017
<b>JUIN</b>	mardi 6 juin 2017
<b>JUILLET</b>	mardi 4 juillet 2017

<b>JUILLET</b>	mardi 25 juillet 2017
<b>SEPTEMBRE</b>	mardi 5 septembre 2017
<b>SEPTEMBRE</b>	mardi 26 septembre 2017
<b>NOVEMBRE</b>	mardi 14 novembre 2017
<b>DÉCEMBRE</b>	mardi 5 décembre 2017

**QU'un avis public** du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités au Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Mme Johanne Proulx, adjointe administrative*

**POINT N° : 4.8**

2016-10-R209

**AUTORISATION DE SIGNATURE DANS L'ACTE DE RESTRICTION DE SERVITUDES DOSSIER SANTERRE - MANDAT A LA FIRME VALOIS BOUTIN BESNER NOTAIRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité et M. David Santerre ont signé entre eux un acte de vente et servitudes le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de restreindre et d'annuler certaines servitudes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et unanimement résolu :

Que les membres du conseil municipal mandatent la firme Valois Boutin Besner Notaires, représentée par M<sup>e</sup> Yves Boutin afin de procéder à la rédaction de l'acte de restriction de servitudes entre la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et l'entrepreneur M. David Santerre.

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Me Yves Boutin, Valois Boutin Besner, notaires  
M. Benoît Grimard, directeur des finances*

**POINT N° : 4.9**

2016-10-R210

**3<sup>E</sup> EDITION DU FESTIVAL DE MUSIQUE ELECTRONIQUE A.I.M. A CARILLON - AUTORISATION DES DATES DE L'EVENEMENT POUR 2017**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé un protocole d'entente avec des promoteurs concernant la mise en place d'un festival de musique estival dans le parc de Carillon;

CONSIDÉRANT que les dates retenues pour l'édition 2017 sont le vendredi 14 juillet, samedi 15 juillet et le dimanche 16 juillet 2017 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu:

Que les membres du conseil municipal autorisent la 3<sup>e</sup> édition du festival de musique électronique A.I.M. à être tenu à Carillon en juillet 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c. c. *M. François Caron Lebaron, Montreal AIM Festival, Partner / Booking / A.D,  
661 Rose De Lima, Montreal, Qc. H4C 2L7  
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics  
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

**POINT N° : 5**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 54 pour se terminer à 20 h 10.

Quatre ( 4 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE**

**POINT N° : 6.1**

**2016-10-R211**

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 7 septembre 2016 au 4 octobre 2016, totalisant 179 291.38 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**POINT N° : 6.1.1**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 7 septembre 2016 au 4 octobre 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 10 420.62 \$.

**POINT N° : 6.2**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

**POINT N° : 6.3**

**DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Rapport budgétaire au 30 SEPTEMBRE 2016

**POINT N° : 6.4**

**DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 29 SEPTEMBRE 2016**

- Solde des folios bancaires au 29 septembre 2016 ;
- Taxes à recevoir au 29 septembre 2016.

**POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

**POINT N° : 6.5.1**

2016-10-R212

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION D'UN BAL DE FIN D'ANNEE ET L'ALBUM DES FINISSANTS DU SEMINAIRE DU SACRE-COEUR**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une demande d'aide financière d'une étudiante du Séminaire du Sacré-Coeur et résidente de Saint-André-d'Argenteuil;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente  
Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews  
Et résolu :

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre d'aide financière une somme de 125 \$ pour la préparation de l'album des finissants et l'organisation d'un bal de fin d'année pour les étudiants du cinquième secondaire du Séminaire du Sacré-Cœur.

**De payer** cette dépense à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Roland Weightman. Messieurs les conseillers Michel Larente, Marc Bertrand, Denis St-Jacques Stephen Matthews et Jacques Decoeur votent pour. Monsieur le conseiller Roland Weightman vote contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Mme Anne Campeau, étudiante  
Service des finances*

**POINT N° : 6.5.2**

2016-10-R213

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR UN SOUPER DANSANT, AU PROFIT DES BONS DEJEUNERS D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT qu'un comité de bénévoles est à l'organisation d'un souper dansant qui aura lieu le 17 décembre 2016, au Club de golf de Lachute au profit des Bons Déjeuners d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'accorder une aide financière de 140 \$ en achetant quatre (4) billets au coût de 35 \$ le billet au comité organisateur de l'événement du 17 décembre 2016, au profit des Bons Déjeuners d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Mme Éliane Gagnon, organisatrice  
Service des finances*

**POINT N° : 6.6**

2016-10-R214

**TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTE A LA RESERVE RESEAU D'EGOUT EX-CARILLON**

CONSIDÉRANT le surplus de taxation pour le service d'égout de l'ex-Carillon pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT le surplus de taxation pour le service d'égout de l'ex-Carillon pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un transfert du surplus non affecté à la réserve réseau d'égout ex-Carillon;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques  
Appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman  
Et résolu :

D'autoriser le transfert de 10 800 \$ du surplus non affecté à la réserve réseau d'égout ex-Carillon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Benoît Grimard, service des Finances*

**POINT N° : 6.7**

2016-10-R215

**TRANSFERT DE LA RESERVE RESEAU D'EGOUT EX-VILLAGE AU SURPLUS NON AFFECTE**

CONSIDÉRANT le surplus de taxation pour le service d'égout de l'ex-village pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT le déficit de taxation pour le service d'égout de l'ex-village pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un transfert de la réserve du réseau d'égout ex-village au surplus non affecté;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand  
Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews  
Et résolu :

D'autoriser le transfert de 13 200 \$ de la réserve d'égout ex-village au surplus non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Benoît Grimard, service des Finances*

**POINT N° : 6.8**

2016-10-R216

**TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTE AUX SURPLUS AFFECTES TRAVAUX D'AQUEDUC EX-VILLAGE**

CONSIDÉRANT le déficit de taxation pour le service d'aqueduc de l'ex-village pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT le surplus de taxation pour le service d'aqueduc de l'ex-village pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un transfert du surplus non affecté à la réserve;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur  
Appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman  
Et résolu :

D'autoriser le transfert de 2 300 \$ su surplus non affecté à la réserve aqueduc  
secteur Saint-André Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. *Benoît Grimard, service des Finances*

**POINT N° : 6.9**

2016-10-R217

**ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2017 DE LA REGIE  
INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL - DEUX-MONTAGNES (RIADM)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le  
conseiller Roland Weightman et résolu :

QUE les prévisions budgétaires 2017 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-  
Montagnes déposées par la secrétaire-trésorière soient acceptées telles que  
présentées, à savoir :

	<b>Prévisions 2017</b>
<b>REVENUS</b>	
Quotes-parts	(1 200 000) \$
Service rendus aux municipalités membres	320 000 \$
Facturation-fonds de fermeture	288 000 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	500 \$
Vente de bacs verts	100 \$
Vente de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs bleus	- \$
Traitement des eaux de lixiviation	0 \$
Redevances	673 000 \$
Revenus de placement	132 000 \$
Autres revenus-administration	75 000 \$
Communications environnementales	70 000 \$
Location - aire de compostage - GSI	5 000 \$
Location maisons et terrains	17 300 \$
Service d'enfouissement	2 745 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>3 126 500 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Salaires employés	144 000 \$
Salaires conseil	52 000 \$
CARRA	8 500 \$
Contributions de l'employeur	35 700 \$
Activités connexes- gestion intégrée	90 000 \$
Téléphone et communications	2 000 \$
Internet	3 000 \$
Frais de poste	1 200 \$
Publicité	3 900 \$
Associations et abonnements	2 300 \$



Frais de déplacement	2 000 \$
Enfouissement municipalités membres	336 000 \$
Postfermeture	288 000 \$
Assurances	40 000 \$
Services professionnels -consultant en taxes	40 000 \$
Services professionnels- autres	3 000 \$
Services professionnels- enquête diligente	45 000 \$
Services professionnels- auditeurs	15 000 \$
Services professionnels - archives	8 300 \$
Services professionnels-conseiller RH	
Services professionnels- informatiques	1 000 \$
Services professionnels Ville de Lachute	15 000 \$
Services juridiques	150 000 \$
Entretien et réparations des bacs	22 500 \$
Coût des bacs verts	8 500 \$
Coût des bacs bleus	18 000 \$
Coût des bacs bruns	18 000 \$
Dons et commandites	
Entretien et réparation	2 893 \$
Fournitures de bureau	6 000 \$
Fournitures informatiques	7 000 \$
Repas	1 800 \$
Compost	
Traitement du lixiviat	0 \$
Endains	
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	53 000 \$
Programme couches lavables	3 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	17 500 \$
Frais bancaires	500 \$
Service d'enfouissement	2 881 907 \$
Amortissement	
<b>Total des charges</b>	<b>4 326 500 \$</b>

<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice</b>	1 200 000 \$-
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
<b>Immobilisation</b>	
Amortissements	- \$
<b>Affectations</b>	
Activités d'investissement	- \$
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 200 000 \$
<b>Total des affectations</b>	<b>1 200 000 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	0 \$

Pour l'Éco calendrier 2017, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil confirme le nombre de collectes soit :

Bac vert	33
Bac bleu	26
Bac brun	31
Gros rebus	12
	<b>102</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. RIADM, Mme Andrea Daezli, directrice général et secrétaire-trésorière  
M. Benoît Grimard, service des finances*

**POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT N° : 7.1**

2016-10-R218

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT A LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES ETANGS AERES (GEOTUBE)**

CONSIDÉRANT qu'en 2015 la municipalité a fait vidanger les boues accumulées dans les étangs aérés suite à la recommandation de la Firme Écho-Tech H2O inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité selon le traitement de ces boues avait engagé une compagnie spécialisée à la vidange des boues en entreposant ces boues à l'intérieur d'un énorme géotube pour décantation;

CONSIDÉRANT que le temps de décantation est fini et que ces boues peuvent être disposées sur des terres agricoles comme fertilisant;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

D'accepter l'offre de service de la Firme Bélanger Agro-Consultant inc. au montant de 12 000.00\$ taxes en sus, pour la valorisation des boues du géotube selon tous les items clairement énumérés sur l'offre de services, datée du 28 juillet 2016.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

De payer ces travaux à même la réserve dédiée au égout sanitaire secteur St-André.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Bélanger Agro-Consultant inc.  
Service des finances,  
Service des travaux publics*

**POINT N° : 7.2**

2016-10-R219

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION VISANT L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE DEUX MILLE CINQ CENTS TONNES DE SABLE ABRASIF TAMISE 0-10 MM, POUR LES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et le transport de deux mille cinq cents tonnes de sable abrasif tamisé 0-10 mm, pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission à l'intérieur du délai demandé et que le résultat est le suivant ;

Uniroc inc. : 45 150 \$ plus les taxes applicables  
Sable Bigelow aucune soumission reçue  
David Riddell : aucune soumission reçue

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

*D'inclure le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

D'accepter la soumission de la compagnie Uniroc inc., au montant de 45 150 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture et le transport de 2 500 tonnes métriques de sable abrasif pour les chemins d'hiver aux conditions énumérées au bordereau de soumission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. *Uniroc inc.*  
*Service des Finances*  
*M. Gilbert Ladouceur, service des Travaux publics*

**POINT N° : 7.3**

2016-10-R220

**ACHAT DE SEL A DEGLAÇAGE POUR LES CHEMINS D'HIVER SAISON 2016-2017**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'achat de sel à déglacer pour ces chemins pour la saison hivernale 2016-2017.;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acceptée l'invitation de l'UMQ de joindre le regroupement d'achats pour le sel à déglacer (appel d'offres) le résultat étant pour notre municipalité le montant de 102.03 \$ la tonne livrée et accepté par résolution.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller denis st-jacques, appuyé par monsieur le conseiller stephen matthews :

D'inclure le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepter de faire l'achat auprès de Compass Minéraux Canada corp. de 350 tonnes de sel à déglacer à 102.03\$ la tonne pour un montant total de 35 710.05\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)**

c.c. *Compass Minéral Canada corp.*  
*M. Benoit Grimard, service des finances*  
*M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

**POINT N° : 7.4**

2016-10-R221

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT A L'AMENAGEMENT ET NIVELLEMENT DU TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI TYPE DOME POUR L'ENTREPOSAGE DE L'ABRASIF ET SEL CHEMIN D'HIVER**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire construire et installer un abri d'entreposage type dôme pour l'entreposage de l'abrasif et sel à déglacer pour les chemins d'hiver ;

CONSIDÉRANT que le terrain choisi pour l'implantation est situé au 72 rue Wales, (une partie du site des neiges usées) et que ce terrain a besoin d'être aménagé et nivelé ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service de l'entreprise Excavation André & M Lemay enr. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Excavation André & M Lemay enr. au montant de : 9 100.00\$ plus les taxes applicables, selon les conditions énumérées sur la soumission datée du 25 septembre 2016.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur. Messieurs les conseillers Roland Weightman, Stephen Matthews, Denis St-Jacques, Marc Bertrand et Michel Larente votent pour. Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Excavation André & M Lemay enr.  
Service des finances, monsieur Benoît Grimard  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 7.5**

2016-10-R222

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit des travaux pour l'installation d'une patinoire permanente en bois traité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut procéder au resurfaçage de la partie existante servant pour la patinoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait procéder à un appel d'offres par invitation pour ces travaux à trois entreprises, lesquels sont :

Pavage Multipro inc. :  
Uniroc Construction :  
Cie Construction et Pavage Argenteuil

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu qu'une seule soumission ;

Pavage Multipro inc. : 41 161.05 \$ incluant les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'accepter l'offre de service de la compagnie « PAVAGE MULTIPRO INC » au montant de 41 161.05 \$ taxes incluses pour l'ensemble des travaux.

D'accorder le contrat pour le resurfaçage de la Patinoire municipale à la Cie Pavage Multipro inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Pavage Multipro inc.  
Service des finances, monsieur Benoît Grimard  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 7.6**

**CONTRAT POUR LA CONFECTION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE DE GLACE EXTERIEURE – SAISON 2016-2017**

Ce point est reporté à une date ultérieure.

**POINT N° : 7.7**

2016-10-R223

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCOTEMENT DE LA COTE SUR LE CHEMIN COTEAU-DES-HETRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit des travaux de réfection sur l'accotement de la côte sur le chemin Coteau-des-Hêtres, en élargissant de six pieds sur neuf cents pieds en asphalte ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut rendre cette section plus sécuritaire pour les usagers et les cyclistes en raison du nombre de camions qui empruntent ce chemin et afin de mieux contrôler l'eau de ruissellement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix auprès de la compagnie Construction et Pavage Argenteuil pour exécuter les travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'accepter l'offre de service pour la réfection sur l'accotement de la côte sur le chemin Coteau-des-Hêtres, soit la compagnie Construction et Pavage Argenteuil au montant de 13 033.27 \$ plus les taxes applicables pour l'ensemble des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Construction et Pavage Argenteuil  
Service des finances  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

**AUCUN POINT SOUMIS**

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**POINT N° : 9.1**

**AUCUN POINT SOUMIS**

**POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N° : 10.1**

**RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Aucun dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT N° : 10.2**

**COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES**

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

**POINT N° : 10.3**

**2016-10-R224**

**PROGRAMMATION DES ACTIVITES D'AUTOMNE 2016 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS**

CONSIDÉRANT l'organisation d'activités de loisirs par le service municipal ;

CONSIDÉRANT les inscriptions et le début de ces activités en date du 13 septembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews appuyé, par monsieur le conseiller Michel Larente :

*QUE* la municipalité retienne les services de madame Caroline Monette, en tant qu'instructeur de yoga svatsi méditation, les mardis de 18h30 à 20h, pour 10 séances au tarif horaire de 50\$.

*QUE* le conseil consent à l'utilisation de la salle communautaire pour les cours de yoga les mardis soirs et à la location du gymnase de l'école Saint-André pour l'activité de Badminton.

*QUE* les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 30\$ par joueur pour 12 séances de badminton libre
- 100\$ par participant pour la session de yoga
- 20\$ par session de frais de non-résidents
- Application des taxes en sus pour les participants de plus de 13 ans

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Service des Finances municipales*

**POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**POINT N° : 11.1**

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2016.

**POINT N° : 11.2**

**2016-10-R225**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU A TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT Que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme de pompier I, un (1) pompier pour le programme Officier non urbain (ONU), six (6) en sauvetage sur plan d'eau et vingt-quatre (24) pompiers pour du sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c..c : MRC d'Argenteuil  
Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

**POINT N° : 11.3**

2016-10-R226

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES INTERVENTIONS DE SAUVETAGE NAUTIQUE ENTRE LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET HYDRO-QUEBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur André Jetté, maire et monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil le protocole d'entente concernant les interventions de sauvetage nautique entre le service de sécurité incendie et Hydro-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Hydro-Québec  
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 12**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 45 pour se terminer à 20 h 50.

Six ( 6 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 13**

2016-10-R227

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

**De lever** la séance à 20 h 51 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**André Jetté,  
Maire**